

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22/11/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DAC 138 DAE Subvention (50.000 euros) et avenant à convention avec le Groupement d'Intérêt Public Cafés-Cultures.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles article 1-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu la convention en date du 9 février 2021 relative à l'attribution d'un acompte de 15.000 euros au titre de l'année 2021 approuvée par la délibération 2020 DAC 669 des 15, 16 et 17 décembre 2020 ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention au Groupement d'Intérêt Public Cafés-Cultures et lui demande l'autorisation de signer un premier avenant à la convention annuelle ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND, au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un premier avenant à la convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec le Groupement d'Intérêt Public Cafés-Cultures, dont le siège social est situé 2 impasse Girardon 75018 Paris.

Article 2 : La subvention attribuée au Groupement d'Intérêt Public Cafés-Cultures pour l'année 2021 est fixée à 50.000 euros, dont 30.000 euros au titre de la culture et 20.000 euros au titre de l'emploi et du développement économique local, soit un complément de 35.000 euros à verser après déduction de l'acompte déjà versé (Paris Asso 184375 – dossiers 2021_05046 et 2021_05047)

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 35.000 euros, sera imputée :

- pour 15.000 € sur le budget de fonctionnement 2021 de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris,

- pour 20.000 € sur le budget de fonctionnement 2021 de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO